PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 JANVIER 2011

MAIRIE DE SAMOREAU
77210 AVON

L'an deux mil onze, le jeudi 27 Janvier à 19 H 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste MORLA, Maire

Présents : M. GOUHOURY, M. JOURDAIN, M. ISRAEL, M. AMAR, Adjoints,
M. LOUZIER, M. YVES, M. GUYOU, M. MESSIER, Mme L'HOSTIS, Mme MUSLIN, M. VANEK, Mme DELION, Mme LEGRAND, Mme BIM, M. CUCALON, M. POTTIER, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme DUHNEN donne procuration à M. MORLA
Melle BOUCHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Albert CUCALON

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2010
Aucune observation n'étant soulevée, le Compte Rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

1 - MAITRISE D'ŒUVRE – POLE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va effectuer l'extension du Pôle de coordination gérontologique, suite à l'évolution de l'Association CLIC FACIL sise 32 rue Grande à Samoreau.

Par conséquent, il est nécessaire de confier cette mission à une société de maîtrise d'œuvre.

La société CERBA a été retenue pour un montant de 30 591,29 € TTC.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec la société CERBA.

Adopté à l'unanimité

2 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire propose de solliciter un subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de travaux de rénovation et de mise aux normes des Sanitaires de la Grange aux Dîmes.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter le dossier de demande de subvention auprès du Député Monsieur Didier JULIA.

Adopté à l'unanimité

3 - ENQUETE PUBLIQUE SUPPRESSION PASSAGE A NIVEAU 31 A

Le Maire informe que Monsieur LUCOTTE Jean Claude, Commissaire Enquêteur nous a remis le rapport d'enquête qui a eu lieu du 08 au 22 Novembre 2010, concernant la suppression du passage à niveau 31 a.
Le Maire donne lecture du rapport au Conseil Municipal qui conclut à un avis défavorable pour sa suppression.
Le Conseil Municipal prenant acte des avis émis au cours de cette enquête, et considérant que le Passage à Niveau est le seul lien entre le secteur ouest du village avec le bas, donne à la majorité, un avis défavorable à cette suppression (16 voix pour et 2 contre).
Toutefois, le Conseil Municipal demande que Réseau Ferré de France et la SNCF prennent et mettent en place les dispositions utiles pour rendre ce passage à niveau plus sécurisant et éviter qu'un autre accident mortel puisse se produire.

4 - LOCATION DE SALLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Evelyne SIBILLAUD a loué l'Espace André Millet, le 18 Décembre 2010. Suite à un mauvais fonctionnement du chauffage, le Maire propose d'indemniser Mme SIBILLAUD, d'un montant de 100 €. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à verser cette indemnisation.

Adopté à l'unanimité

5 - MARCHE EXTENSION ACCUEIL DE LOISIRS - AVENANT

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'extension de l'Accueil de Loisirs, il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires de faux-plafonds et d'isolation dans les locaux techniques, non prévus dans le marché initial, d'un montant de 2 524,00 HT.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

6 - MODIFICATION DU POS

Le Maire fait part au Conseil Municipal des observations formulées par la Commission d'Urbanisme, concernant divers problèmes qui se posent lors de l'examen des demandes d'autorisation d'occupation du sol, dans le cadre du P.O.S., approuvé le 21 octobre 1993, :

- La construction possible d'immeubles locatifs en bande sur une même parcelle
- Le nombre de places de stationnement imposé qui ne répond plus aux besoins, créant ainsi de plus en plus de problèmes de circulation à l'intérieur du périmètre urbain
- D'autres modifications mineures devraient être introduites : La mise en révision de ce document devrait attendre l'approbation du SCOT de la Région de Fontainebleau, en cours d'élaboration.

Dans ces conditions, la Commission d'Urbanisme demande au Maire de lancer une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 21 octobre 1993, en attente de la refonte complète par un Plan Local d'Urbanisme, dès que les documents du Schéma d'Urbanisme de la Région de Paris et du Schéma d'Urbanisme de la Région de Fontainebleau seront approuvés, afin que notre document puisse s'adapter à ceux actuellement en cours d'élaboration.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord à cette demande et charge le Maire de procéder à la Révision du Plan d'Occupation des Sols.

Adopté à l'unanimité

7 - CONVENTION SMITOM

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SMITOM –LOMBRIC a délibéré en date du 08 Novembre 2010, pour la mise en place d'une convention de distribution conjointe entre le SMITOM-LOMBRIC et ses communes adhérentes.

A travers cette convention, le SMITOM-LOMBRIC propose à l'ensemble de ses communes adhérentes de joindre le journal « Le Lombric » à leurs distributions municipales, moyennant une participation financière d'un montant de 0.0372 euros par journal distribué.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, L'Adjoint au Maire lève la séance à 20 h 30, et passe la parole au public.

Le Maire | Le Secrétaire de Séance

Jean-Baptiste MORLA | Albert CUCALON

Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le MARDI 01 FEVRIER 2011
Le Maire,
Jean-Baptiste MORLA.